

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 03/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du 9 Septembre 2021

48 - 2021

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Représentés : 3

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Un le Neuf Septembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P,
QUEVREUX M, GILHET B, KROGSDAHL A, STEHLE C.,

Absent représenté : MINAZZO D procuration à SIEGEL R, GILHET B

procuration à THEULE JC, KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP

Absent : NICAISE V.

**Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets année 2020**

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la
qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 23 juin 2021 adoptant le rapport
annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2020.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la
qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B.
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P.
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C.
		QUEVREUX M.